

Les descendants de Sulpice



Recueil des actes des Darnault

commune de **Dun le Poëllier (Indre)**

BAPTEME
NAISSANCE

N° 26

Pierre Désiré
Gautrat
garçon légitime

L'AN mil huit cent soixante, le *vingt deux*
 du mois de *juillet* à *deux* heures du matin par-devant
 Nous *Pélie Richard* maire
 Officier de l'Etat civil de la commune de *Dun le Poellier*
 canton de *Saint-Christophe* département de l'Indre, est comparu
Pierre Gautrat âgé de *vingt deux*
 ans profession de *cultivateur* domicilié à *Coulommiers*
 en cette commune de *Dun le Poellier* lequel nous a
 présenté un enfant du sexe *masculin* né le *vingt et un*
 à *sept* heures du soir de *M. Déclarant*, en son
 domicile *présenté*, et de *Marie Guin* son
 épouse *légitime*, âgée de *vingt un* ans
 et auquel il a déclaré
 vouloir donner les prénoms de *Pierre Désiré*

(Ne pas oublier de transcrire en
 marge de chaque acte le nom de
 l'enfant nouveau né, en y ajoutant
 l'indication de sa qualité, comme
 garçon légitime ou fille légitime,
 garçon naturel ou fille naturelle.)

Les dites déclaration et présentation faites en présence de
Etienne Gautrat premier témoin majeur,
 âgé de *quarante quatre* ans profession de *cultivateur*
 domicilié en cette commune de *Dun le Poellier*
 et de *Jean Brouté* second témoin majeur,
 âgé de *vingt sept* ans profession de *cultivateur*
 domicilié en cette commune de *Dun le Poellier*
 et ont, les déclarant et témoins, été en *bonne* signature
 le présent acte, après en avoir subi lecture
bonne

Richard

N° 13



Lecteur
Victorine Louise
ill. légitime

L'AN mil huit cent soixante-dix-huit, le *vingt-un*
 du mois de *mars* à *trois* heures du *matin* par-devant
 Nous *Henri De Lesang D. Fross*, maire et
 Officier de l'Etat civil de la commune de *Dun-le-Poellier*
 canton de *S^t Christophe* département de l'Indre, est comparu
Joseph Pierre Louis âgé de *vingt-neuf*
 ans profession de *Cultivateur* domicilié à *Subardins*
 de *Celle C^{te} de Dun-le-Poellier* le quel nous a
 présenté un enfant du sexe *féminin* né *hier, vingt-mars*
 à *six* heures du *matin* de *lui* déclarant, en sa
maison, et de Victorine Joudon, son épouse légitime
 demeurant avec lui et auquel il a déclaré
 vouloir donner les prénoms de *Victorine Louise*

Les dites déclaration et présentation faites en présence de *Damien*
Beaujard premier témoin majeur,
 âgé de *vingt-trois ans* profession de *Instituteur*

domicilié à *Dun-le-Poellier*
 et de *Pierre Gaillant* second témoin majeur,
 âgé de *huit ans* profession de *maçon*

domicilié à *Dun-le-Poellier* et ont, les déclarant et témoins, *les sus-faits* de présent act.

signé avec nous, maire.

D. Beaujard

L. Maire

Mairie - Dun-le-Poellier
le 25/3/1878
Damien Louis Beaujard
Maire
Victorine Louise
le 5.8.1968
18.11.63

Henri De Lesang D. Fross

MARRIAGE

Dun le Poellier 17 août 1751

Le 17 aoust 1751 après la publication de bans tant en cette paroisse qu'en celle de Levroux, de Lucay le Mal et de notre dame de Gracay, faite trois divers dimanches ou festes non consécutives, fiancailles et autres cérémonies de l'église ponctuellement observées sans empeschement ny opposition et veu les certificats et congés a eux accordés par les sieurs curés desdits lieux en datte du 9, 10 et 16 du présent mois et an et signé Pichard curé de Levroux, Hammons curé de Lucay le Mal et Bonés chanoine curé desservant de notre dame de gracay,

J'ay curé soussigné donné la bénédiction nuptiale en cette église avoir avoir donné leur mutuel consentement a Jean Charlot demeurant au bourg et paroisse de Lucay le mal, agé d'environ 28 ans, fils mafeur de Charles Charlot menuisier, et de defunte Marie Ferré, ses père et mère, procédant sous l'autorité de son dit père, présent et consentant,

et a Anne Bret, lingère, demeurant en la ville de Gracay, paroisse de notre dame, agée d'environ 21 ans, fille mineure de defunt Jean Bret vivant meunier et d'Anne Thomas, ses père et mère, procédant sous l'autorité de sa dite mère et de Vincent Dupuy époux de sa dite mère, son tuteur, présents et consentants ;

lesquelles partyes sauf le ... et père de l'époux, ensemble le tuteur et mère de l'épouse ont déclaré ne scavoir signer de ce enquis ; fait en présence de François Charlot serrurier frère de l'époux, de Jean Charlot cousin germain de l'époux, de Pierre Dupuy frère maternel de l'épouse, de Guillaume Salmon, sergent, tous lesquels ont signés sauf le frère de l'époux qui a déclaré ne scavoir signer de ce enquis

(ad 36 en ligne, bms Dun le Poellier, 1731-1760, page 142)

mariage

Le dix sept aoust mil sept cent cinquante un après la publication de bans tant en l'église de
Lucay le Mal que de Levroux et de notre dame de Gracay, faite trois divers dimanches ou
festes non consécutives, fiancailles et autres cérémonies de l'église ponctuellement
observées sans empeschement ny opposition et veu les certificats et congés a eux accordés
par les sieurs curés desdits lieux en datte du 9, 10 et 16 du présent mois et an et signé
Pichard curé de Levroux, Hammons curé de Lucay le Mal et Bonés chanoine curé
desservant de notre dame de Gracay, J'ay curé soussigné donné la bénédiction
nuptiale en cette église avoir avoir donné leur mutuel consentement a Jean
Charlot demeurant au bourg et paroisse de Lucay le mal agé d'environ vingt huit ans
fils mafeur de Charles Charlot menuisier, et de defunte Marie Ferré, ses père et mère, procédant
sous l'autorité de son dit père, présent et consentant, et a Anne Bret lingère demeurant
en la ville de Gracay, paroisse de notre dame, agée d'environ vingt un ans, fille mineure
de defunt Jean Bret vivant meunier et d'Anne Thomas, ses père et mère, procédant sous
l'autorité de sa dite mère et de Vincent Dupuy époux de sa dite mère, son tuteur, présents
et consentants ; lesquelles partyes sauf le ... et père de l'époux, ensemble le tuteur et mère
de l'épouse ont déclaré ne scavoir signer de ce enquis ; fait en présence de François
Charlot serrurier frère de l'époux, de Jean Charlot cousin germain de l'époux, de Pierre
Dupuy frère maternel de l'épouse, de Guillaume Salmon sergent, tous lesquels ont signés
sauf le frère de l'époux qui a déclaré ne scavoir signer de ce enquis

Pierre Dupuy Charles Salmon François Charlot
Anne Bret



2° du chapitre 6, titre 5, du Code civil intitulé: du Mariage,
Nous avons demandé au futur Epoux et à la future Epouse s'ils veulent se
prendre pour Mari et Femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et
affirmativement; nous avons déclaré; au nom de la loi, que

Daruault Louis Prosper et
Poplin Victorine Louise

étaient unis par le mariage.

Interpellés de répondre si Oui ou Non il a été fait un Contrat de mariage.
les Epoux ont répondu que oui, et que l'acte a été reçu par M.
Robert Bougault, notaire à Dun-le-Saclov, le 25
septembre mil huit cent quatre vingt dix sept.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence de Piquet Pierre
oncle du futur
âge de soixante ans profession rentier
demeurant à Chateauroux
de Cussac Alexis, beau-frère du futur
âge de quarante neuf ans profession Courcier
demeurant à Valencay
de Poplin Henri, oncle de la future
âge de quarante cinq ans profession menuisier
demeurant à Dun-le-Saclov
et de Joudou Denise, oncle de la future
âge de quarante ans profession menuisier
demeurant à Dun-le-Saclov

Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins ont
signé avec nous /

Poplin Louis
Daruault Prosper
Cussac Alexis
Piquet Pierre
Joudou Denise
Poplin P. Poplin
Victorine Joudou

Dun le Poellier 25 septembre 1897 (3)

L'an 1897, le 25 du mois de septembre à dix heures du matin, par-devant nous, Arthur de Lestang de Fines, maire et officier de l'état civil de la commune de Dun le Poellier, canton de Saint Christophe, département de l'Indre,

sont comparus publiquement en la maison commune, Darnault Louis Prosper, célibataire, âgé de 26 ans, né à Bouges, département de l'Indre, le 3 avril 1871, profession bourrelier, demeurant à Dun le Poellier, département de l'Indre, fils majeur de Darnault Prudence, ici présent et consentant au mariage, profession de propriétaire, demeurant à Bouges, et de Clarisse Martinet, son épouse, profession aucune, demeurant avec lui, ici présente et consentante au mariage. Et demoiselle Poplin Victorine Louise, âgée de 19 ans, née à Dun le Poellier, département de l'Indre, le 20 mars 1878, profession aucune, demeurant à Dun le Poellier, département de l'Indre, fille mineure de Poplin Pierre, ici présent et consentant au mariage, profession cultivateur, demeurant à Dun le Poellier, et de Victorine Joudon, son épouse, profession ménagère, demeurant avec lui, ici présente et consentante au mariage. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites à Dun le Poellier les deux dimanches 12 et 19 septembre 1897. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après nous être assuré du consentement de leurs ascendants et après avoir donné lecture :

1er : de toutes les pièces produites à l'appui du présent acte, savoir : de l'acte de naissance du futur époux, de l'acte de naissance de la future, inscrit sur les registres de la commune et du certificat du contrat.

2ème : du chapitre 6, titre 5, du code civil intitulé : du mariage.

Nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons déclaré, au nom de la loi, que Darnault Louis Prosper et Poplin Victorine Louise étaient unis par le mariage. Interpellés de répondre si oui ou non il a été fait un contrat de mariage, les époux ont répondu que oui, et que l'acte a été reçu par maître Robert Bougnault, notaire à Dun le Poellier, le six septembre 1897.

De tout quoi, nous avons dressé acte en présence de Diguët Pierre, oncle du futur, âgé de 60 ans, profession rentier, demeurant à Château-roux, de Cussac Alexis, beaufrère du futur, âgé de 49 ans, profession bourrelier, demeurant à Valencay, de Poplin Henri, oncle de la future, âgé de 45 ans, profession meunier, demeurant à Dun le Poellier, et de Joudon Désiré, oncle de la future, âgé de 40 ans, profession meunier, demeurant à Dun le Poellier. Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins ont signé avec nous.

**SEPULTURE
DECES**

N° 17
Décès de M^{rs}
Renard
âgé de 74 ans

L'AN mil huit cent cinquante-huit, le quatre
du mois de juillet à sept heures du matin par-devant
Nous Félix Richard, Maire
Officier de l'Etat civil de la commune de Dun-le-Poellier
canton de saint-Christophe département de l'Indre,
sont comparus Pierre Girouard
âgé de soixante ans profession de cultivateur
domicilié à Dun-le-Poellier et Etienne Moriz
âgé de trente-huit ans profession de cultivateur
domicilié aussi à Dun-le-Poellier

Lesquels nous ont déclaré que le trois du mois de juillet
à six heures du soir, Marc-Antoine Renard
âgé de cinquante quatre ans profession de cultivateur

demeurant à Dun-le-Poellier département de l'Indre
né à Aigre-Moye fils des défunts François
Renard et Marguerite Paulmier
époux de Marie Barroult

est décédé en notre commune, en la maison de son
village de Couvroux

Le premier témoin nous a déclaré être voisin du défunt et le
second témoin être aussi voisin du défunt

Après nous être assuré du décès, nous avons rédigé le présent acte, que
nous avons signé. Les témoins ont dit en le savoir
après en avoir entendu lecture

Richard